Ville d'
Hesdin
République Française
Pas-de-Calais

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'HESDIN
SÉANCE DU 31 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un du mois de janvier à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le vingt-quatre janvier deux mil vingt-trois.

Date de convocation du Conseil municipal : 24 janvier 2023.

Présents : Mesdames et Messieurs Matthieu DEMONCHEAUX, Nathalie BEDHOM, Claudia CERRATO, Philippe COACHE, Corinne CODEVELLE, Laurence DUPIRE, Philippe DURIER, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Bernard GUILBERT, Stéphane LAGACHE, Emmanuelle PIERROT, Sylvie PLE, Dominique POITEAUX, Marco PUAUX, Benoît ROYER.

Absents excusés : Messieurs Christian CLEMENT, Guy REGNIER et Renaud VAHE.

Procurations : M. Christian CLEMENT à M. Philippe DURIER
M. Guy REGNIER à M. Matthieu DEMONCHEAUX
M. Renaud VAHE à Mme Emmanuelle PIERROT

Absent non excusé : Néant

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres votants : 19 (16 présents et 3 procurations)

Le secrétariat est assuré par Monsieur Benoît ROYER.

Début de séance : 18h30
Fin de séance : 19h01

Objet : Planification annuelle de jeux concours dans le cadre d'animations commerciales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Ville d'Hesdin s'est engagée le 15 avril 2021 avec l'Etat dans le programme « Petites Villes de Demain ».
La convention engage la collectivité à élaborer et/ou à mettre œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation.

Ce label est un levier inespéré pour retrouver le dynamisme commercial et économique de la cité et des communes voisines. L'enjeu étant, avant tout, de renforcer l'attractivité du bourg-centre, d'y développer les services et ainsi d'éviter la fuite des habitants et des consommateurs vers l'extérieur du territoire.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose la mise en place d'animations commerciales sur l'année, avec à la clé des bons d'achat à valoir chez les commerçants hesdinois, la remise de paniers garnis ou lots.

Monsieur le Maire propose la programmation suivante :

Jeux-concours	**Récompenses**	**Dépense**
Février		
Concours photo "le plus beau cœur"	1 bon d'achat de 40 € à valoir chez un restaurateur Hesdinois	*40 €*
Mai		
Fête des Mères : " Je dessine ma Maman"	3 bouquets de fleurs	*60 €*
Juin		
Fête des Pères "concours de selfie 2è édition"	1 bon d'achat à valoir chez un commerçant hesdinois	*40 €*
Octobre		
Halloween Concours de citrouilles originales adulte, enfant, adolescent, commerce	4 bons d'achat de 30 € à valoir chez un commerçant hesdinois	*120 €*
Décembre		
La vitrine gagnante de Noël	2 bons d'achat de 30 € à valoir chez un commerçant hesdinois	*60 €*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER les opérations décrites dans la programmation ci-dessus**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder au règlement des bons d'achat conformément à la programmation des actions**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à acheter des lots conformément à la programmation des actions**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.**

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré le trente et un janvier deux mil vingt-trois.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Matthieu DEMONCHEAUX.

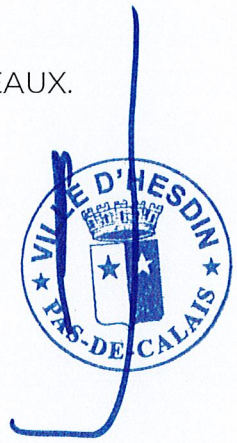

Certifié exécutoire
par son envoi en Sous-Préfecture
le 06 février 2023
Le Maire,
Matthieu DEMONCHEAUX